

Nr 0098

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 23/11/15 13/04
 Concerne : contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodique
 Type d'habitation : maison appartement autres : 1^{er} étage + cave + Hall + cuisine
 Demandeur : ..
 Personne sur place : code EAN de l'installation : no.
 Adresse de la visite : Jeune L'A.P.A.R.O.H. 133 4000 E.igo.
 Date de visite : 13/05/15 Date d'émission : 13/05/15 Références client : no.
 Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278
 Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11

Description de l'installation visitée :
 Tension d'utilisation : ...
 3N400 V 3x230V 2x230V 1N400V
 Protection générale du branchement : 25 A
 Nombre de tableaux : 11 nombre de circuits terminaux : 13

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation	X		
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs	X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel <input type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé	X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : <u>8,89</u> MΩ	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>13,6</u> Ω	X		

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.

Manquements / Notes :

Ne A.V.T
* Retirer braché prise Terre S.D.B

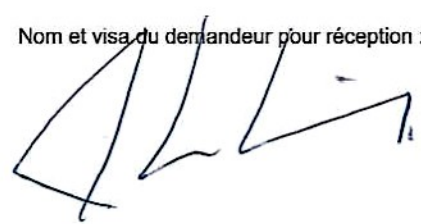
Conclusion :

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :
 Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Nom et visa du demandeur pour réception :

  **CUFFARO Domenico**

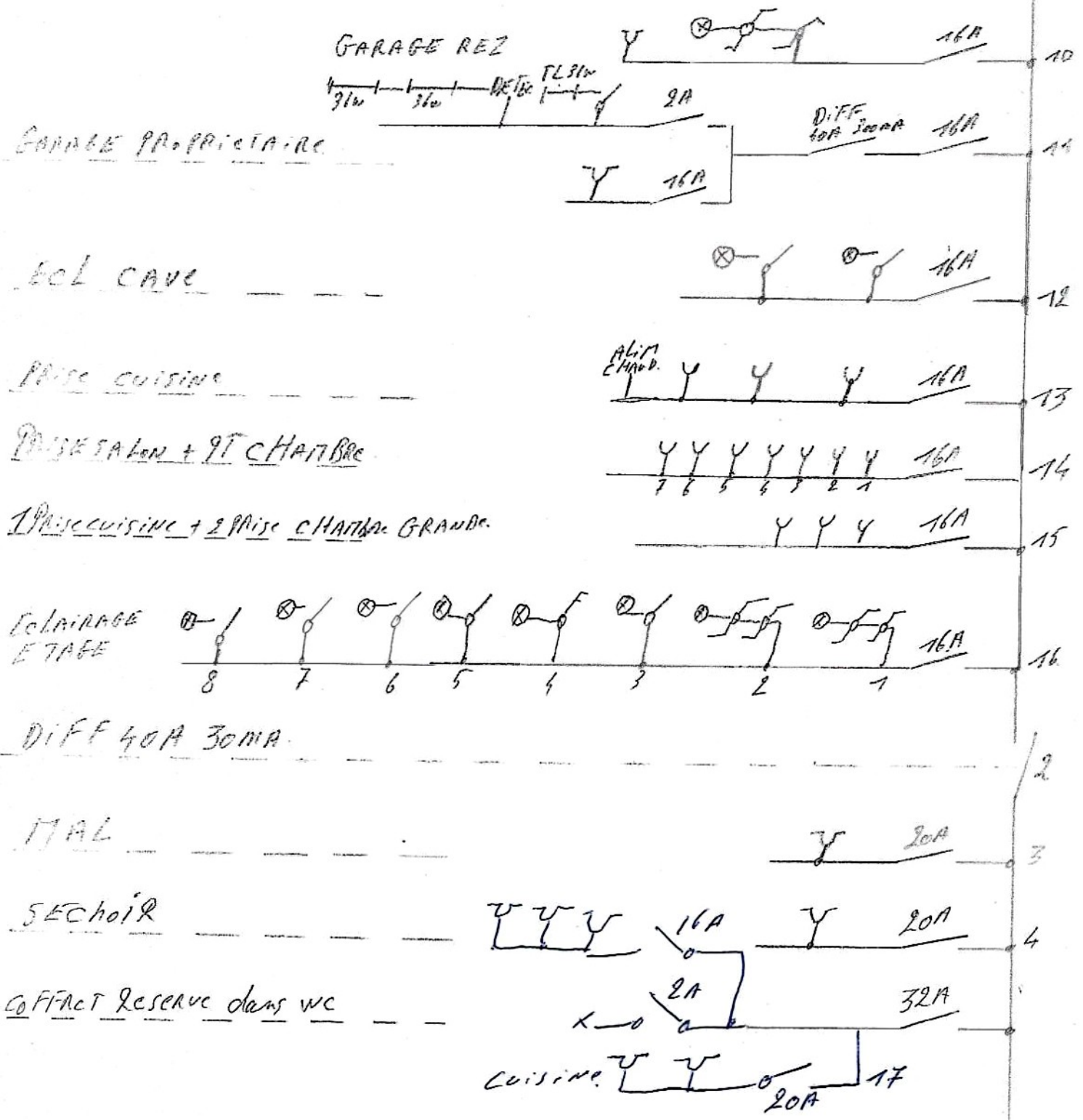


RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 - V8

APPARTEMENT n° 609 e

Rue Lamarck, 133 4000 LIEGE

DIFF GENERAL 40A 300mA



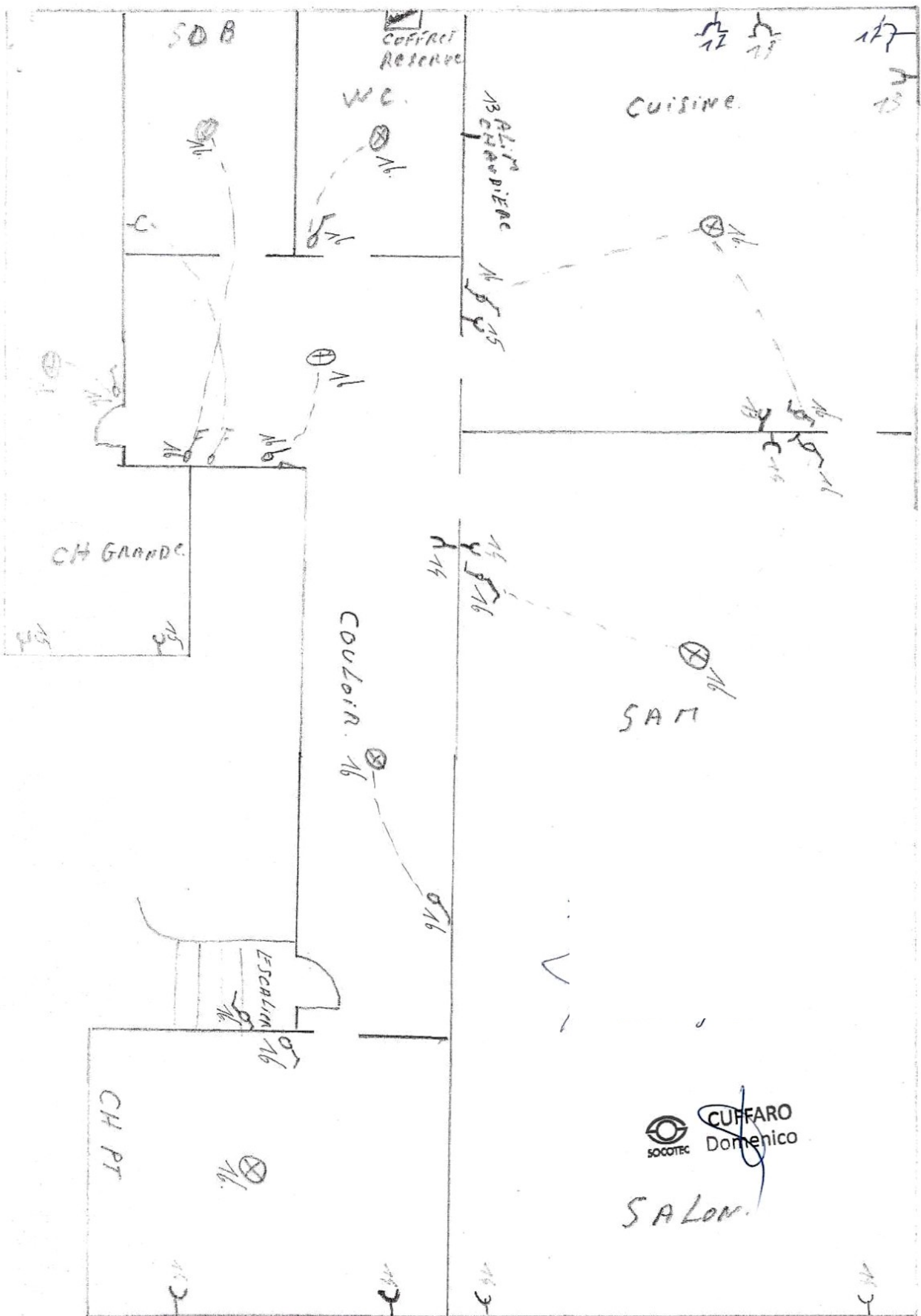
31/05/2015

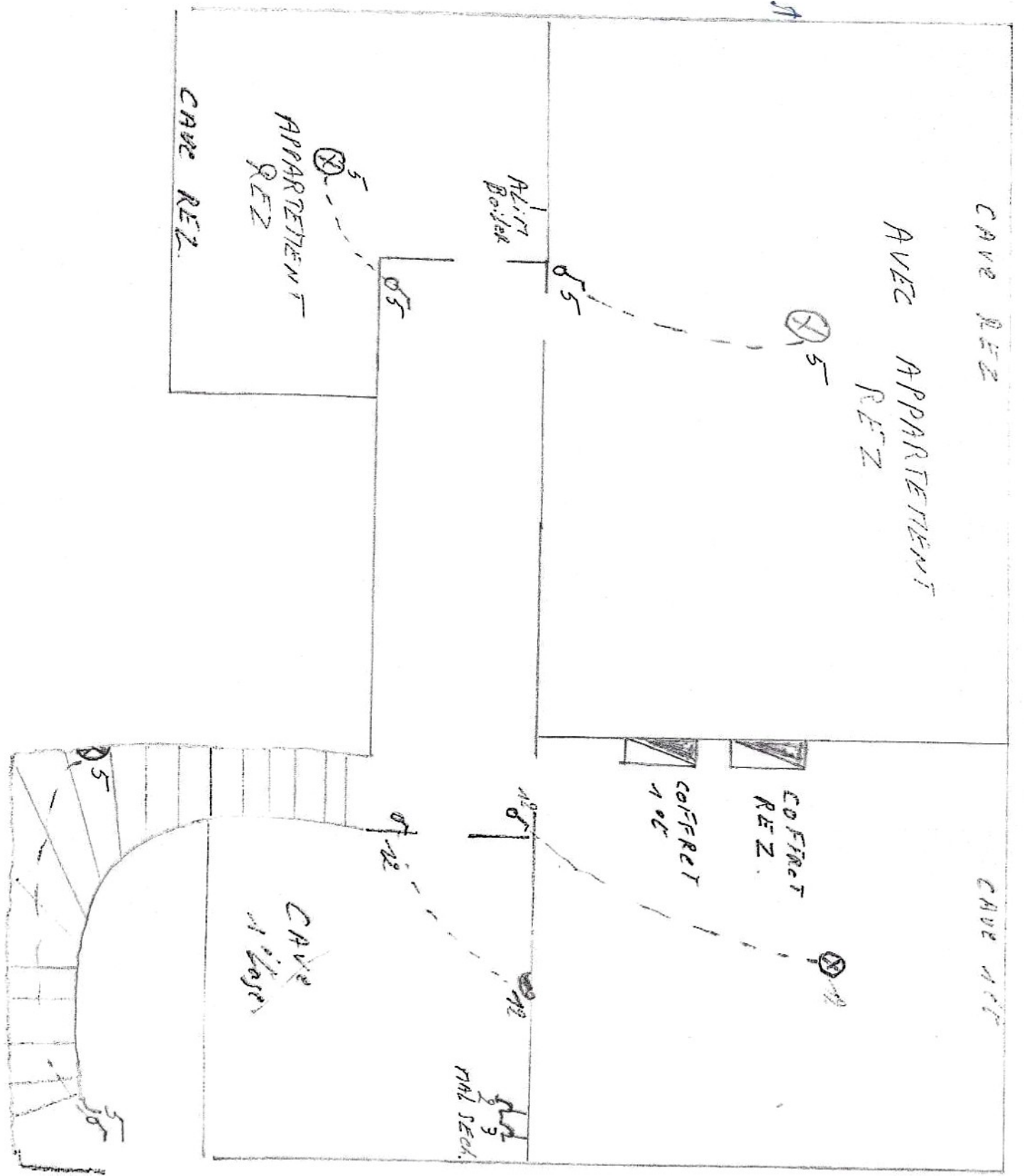
SE
2



CUFFARO Domenico

le 13/05/2015

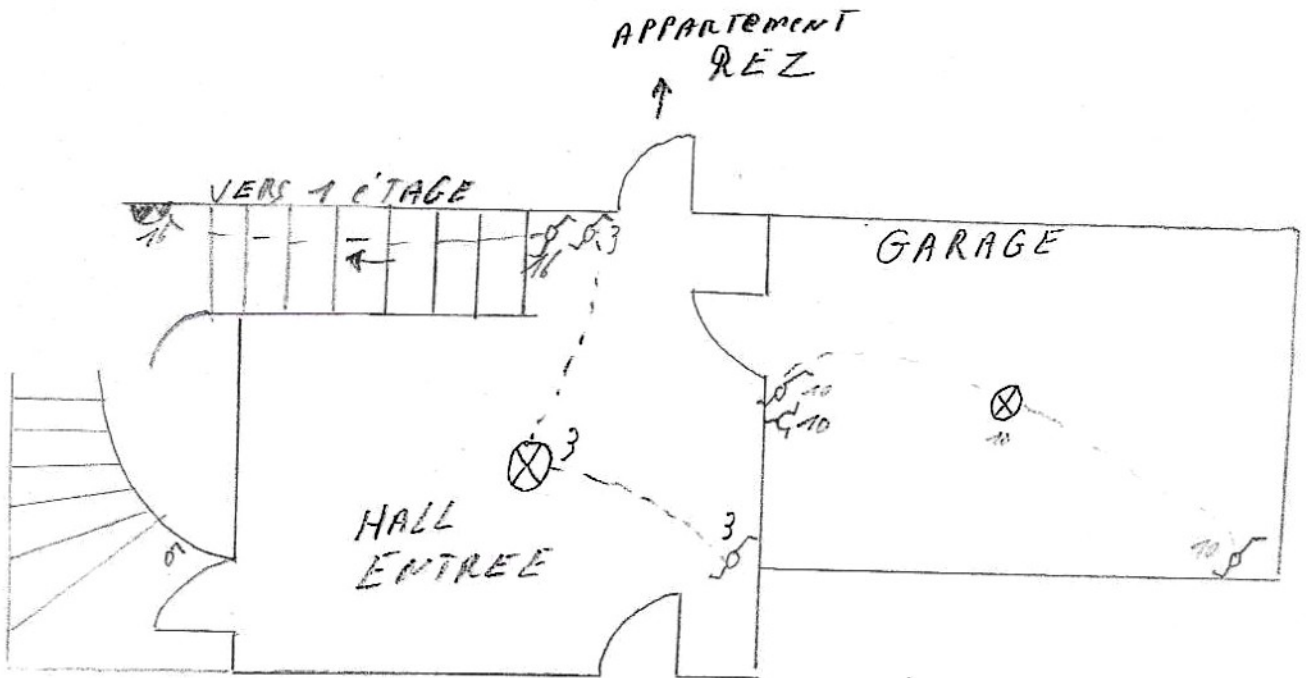




HALL ENTREE



CUFFARO
Domenico



ESCALIERA
VERT
CAVE